

Horaires d'ouverture au public

	Ouverture hors vacances scolaires	Ouverture petites vacances scolaires	Horaires d'été
Lun	12 h 15 - 13 h 45 / 17 h 15 - 19 h 45	10 h - 13 h 45 / 15 h - 19 h	12 h - 20 h
Mar	17 h 15 - 19 h 15	10 h - 13 h / 15 h - 19 h	12 h - 20 h
Mer	9 h 45 - 11 h 45 / 15 h 15 - 17 h 45	10 h - 13 h / 15 h - 19 h	12 h - 20 h
Jeu	12 h 15 - 13 h 45 / 17 h 15 - 19 h 45	10 h - 13 h 45 / 15 h - 19 h	12 h - 20 h
Ven	12 h 15 - 13 h 45 / 17 h 15 - 19 h 45	10 h - 13 h / 15 h - 19 h	12 h - 20 h
Sam	10 h 15 - 13 h 45 / 15 h 15 - 17 h 45	10 h - 13 h / 15 h - 19 h	15 h - 19 h
Dim	9 h - 12 h	9 h - 12 h	15 h - 19 h
JOURS FÉRIÉS	9 h - 12 h	9 h - 12 h	14 juillet / 15 août 9 h - 12 h

Évacuation du bassin et du sauna 15 minutes avant la fermeture de l'établissement

Fermeture technique

Les dates de la fermeture technique seront affichées à l'accueil de la piscine et disponibles sur le site

Fermeture exceptionnelles

Samedi 25 décembre 2021, Samedi 1^{er} janvier 2022, Dimanche 1^{er} mai 2022
Jours particuliers 2021 : ouverture de 10 h à 13 h les 24 et 31 décembre 2021

Sauna

Accès gratuit, capacité de 19 places serviette obligatoire et interdit au moins de 18 ans

Animations estivales

Ouverture du solarium, dates affichées à l'accueil de la piscine et disponibles sur le site internet
Aire de jeux aquatiques extérieurs, structure gonflable intérieure.

Terrain de Beach volley

Site internet

Mise à jour des informations, horaires, planification et inscriptions sur le site de la piscine
www.villenedornon.horanet.fr

Recommandations

Port du bonnet de bain pour tous obligatoire.
Maillot de bain standard demandé, Short interdit.
Effets personnels à disposer dans les casiers (prévoir 1 jeton ou 1 euro)
Douche savonnée obligatoire avant la baignade.
Pour les enfants de moins de 12 ans la présence d'un adulte accompagnateur en tenue de bain est obligatoire.

Infos pratiques :

☎ 05 57 99 50 50

Complexe de la piscine
Route de Léognan
à Villenave d'Ornon

Piscine olympique de Villenave d'Ornon

À partir de la rocade, prendre sortie 18 direction Léognan. Proche du collège de Chambéry et de l'Espace d'Ornon.

De Bordeaux centre, à partir de la barrière de Toulouse, prendre route de Toulouse direction Villenave d'Ornon. Au carrefour du Pont-de-la-Maye, prendre direction « Chambéry », Léognan.

En bus (TBC) : de Villenave d'Ornon, circuit liane 5, Piscine de Villenave d'Ornon.



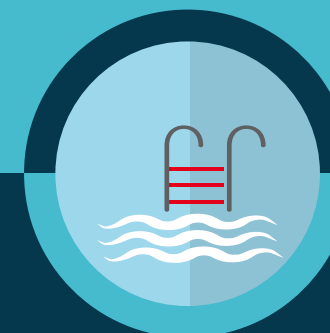
Photogravure : Hérotyphe



Imprimerie municipale de Villenave d'Ornon

villenedornon.fr |    

villenedornon.horanet.com



Piscine olympique municipale

Une piscine olympique à Villenave d'Ornon:

Avec une surface de baignade de 1100 m² et 8 couloirs de 50 mètres, la piscine de Villenave d'Ornon est le seul bassin olympique homologué du département. Pour les amoureux de l'eau, la piscine offre de multiples activités, au sein d'un équipement de haute qualité environnementale. En plus du bassin principal, la piscine dispose d'un bassin enfant en pente douce et d'un bassin bébé d'une profondeur maximale de 36 cm. Vous pourrez pratiquer tout au long de l'année différentes disciplines aquatiques, de manière individuelle ou collective : Natation, natation synchronisée, plongée, aquagym, aquabike, éveil aquatique et bébé nageurs, ou même bénéficier d'une formation BNSSA. Solarium et sauna sont également à votre disposition pour votre détente. L'établissement est accessible aux personnes handicapées. Toute l'équipe de la piscine vous donne rendez-vous pour un moment sportif, de loisirs, ou de détente familiale.



La baignade

En accès unitaire

	Tarif Résident	Tarif Extérieur
Entrée simple *	3,00 €	4,40 €
Entrée Tarif réduit **	2,30 €	3,40 €
Entrée gratuite	Pompiers de Madère, maître-nageur sauveteur sur présentation de la carte professionnelle, enfant de - 3 ans	
Entrées famille***	3,80 € (+1,90 € par personne supplémentaire)	6,30 € (+3,15 € par personne supplémentaire)

* titre d'entrée valable uniquement le jour de sa délivrance

** Groupes (10 personnes minimum) - Jeune de -18 ans - Demandeurs d'emploi - RMistes - Personnes handicapées - Etudiants - Membres de CE conventionnés - titulaires du BNSSA

*** un adulte et un enfant de - 18 ans de la même famille sur présentation d'un justificatif

En Abonnement

	Tarif Résident	Tarif Extérieur
Forfait 10 entrées ****	27,00 €	39,60 €
Forfait 20 entrées ****	48,00 €	70,56 €
Forfait 30 entrées ****	63,00 €	92,60 €
Forfait 10 heures ****	22,50 €	33,10 €
Forfait 20 heures ****	39,00 €	57,35 €
Forfait 30 heures ****	49,50 €	72,75 €

**** (durée de validité : 1 an à compter de la date de souscription)

Consigne carte obligatoire pour toute souscription d'abonnement, tarif : 2,50 € (tarif remboursé à la restitution de la carte)

Les animations à tout âge (encadrées par un éducateur municipal)

Aquaform (Aquagym ☹ 45 min, Aqua bike ☹+ 30 min, Circuit Training ☹+ 30 min) **Eveil aquatique** (4 - 6 ans sans parents) **Bébés nageurs** (0 - 2 ans / 2 - 4 ans avec 1 parent) **Section adulte** (perfectionnement de la natation 1 h)

	Tarif Résident			Tarif Extérieur		
	1 trimestre 10 séances	2 trimestres 20 séances	3 trimestres 30 séances	1 trimestre 10 séances	2 trimestres 20 séances	3 trimestres 30 séances
Forfait aquaform	83 €	162,00 €	237,00 €	122 €	238,15 €	348,40 €
Forfait section adulte						
Forfait bébé nageurs						
Forfait éveil aquatique						

Consigne carte obligatoire pour toute souscription de forfait tarif : 2,50 € (tarif remboursé à la restitution de la carte)

Apprentissage et perfectionnement de la natation

Leçons de natation (enfants et adultes)

	Tarif Résident	Tarif Extérieur
Forfait Leçons de natation * (à partir de 6 ans)	77,50 €	114,00 €

*Sur le rythme d'une séance hebdomadaire en période scolaire

*Sur le rythme d'une séance quotidienne sur les vacances format stage de natation

Section 4 Nages, 6 - 18 ans (test d'entrée requis)

	Tarif Résident	Tarif Extérieur
Forfait Section 4 Nages*	132 €	194,70 €

*Animation annuelle 33 séances, 1 séance par semaine le mercredi après-midi, horaire selon niveau

Pour les résidents de Villenave d'Ornon : réalisation de la carte pass avec justificatif de domicile et carte d'identité

Pour les résidents de Gradignan, Cadaujac, Saint-Selve, la Brède, Martillac : réalisation de la carte pass au sein de votre municipalité.

Attention : pas de tarif résident dans la section « les animations à tout âge » pour la commune de Saint-Selve